

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE : FORMATION PROFESSIONNELLE

Statut : VALIDÉ (en vigueur) | **Version** : 1.2 | **Date** : 2026-09-08

AGILIUS CONSULTING

SASU au capital de 3 000 euros

SIRET : 83090055100037

Siège social :

15 rue des Halles

75001 Paris

France

Représentée par Marius GNAMIEN, Président

Numéro de déclaration d'activité : 11757614775 enregistré auprès du préfet de région d'Île-de-France. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Email : mgnamien@agiliusconsulting.fr

Tél : 06 61 85 34 52

ARTICLE 1 : CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après "CGV") s'appliquent à toutes les prestations de formation professionnelle dispensées par AGILIUS CONSULTING (ci-après "l'Organisme") à ses clients (ci-après "le Client"), que ce client soit une personne physique ou morale, un particulier ou un professionnel.

Toute inscription à une formation implique l'acceptation sans réserve des présentes CGV.

Les présentes CGV prévalent sur tout autre document du Client, sauf accord écrit contraire et préalable de l'Organisme.

ARTICLE 2 : OFFRE DE FORMATION

2.1 Catalogue

L'Organisme propose des formations inter-entreprises et intra-entreprises dans le domaine du Product Management, de l'Agilité et de la Data/IA. Le catalogue est disponible sur le site internet de l'Organisme et peut être communiqué sur demande.

2.2 Programmes

Chaque formation fait l'objet d'un programme détaillé mentionnant : - L'intitulé de la formation - Les objectifs pédagogiques - Le public visé et les prérequis - La durée et les horaires - Les méthodes et moyens pédagogiques - Les modalités d'évaluation - Le tarif - Les modalités et délais d'accès - Les coordonnées du référent handicap

Ce programme est communiqué au Client préalablement à l'inscription, conformément à l'article L.6353-1 du Code du travail.

ARTICLE 3 : INSCRIPTION

3.1 Modalités d'inscription

L'inscription s'effectue : - Par formulaire en ligne sur le site de l'Organisme - Par email à mgnamien@agiliusconsulting.fr - Par téléphone au 06 61 85 34 52

L'inscription est considérée comme définitive à réception par l'Organisme du devis signé et de la convention de formation professionnelle signée (Client personne morale), ou du contrat de formation professionnelle signé (Client personne physique finançant la formation à titre individuel et à ses frais).

Pour le Client personne physique, aucune somme ne peut être exigée avant l'expiration du délai de rétractation (cf. article 7).

3.2 Délais d'accès

Le délai d'accès aux formations inter-entreprises est de 15 jours ouvrables minimum entre l'inscription définitive et le début de la formation, sous réserve de places disponibles.

Pour les formations intra-entreprises, le délai est défini d'un commun accord entre les parties, avec un minimum de 21 jours ouvrables.

3.3 Confirmation

Une confirmation d'inscription est adressée au Client par email dans les 48 heures suivant la réception de l'inscription définitive. Elle précise les dates, horaires, lieu (ou lien

de connexion) et les informations pratiques.

3.4 Effectif

L'effectif maximum est de 8 participants par session, en formation inter-entreprises comme en formation intra-entreprise. L'Organisme se réserve le droit de reporter une session si l'effectif minimum de 4 participants n'est pas atteint.

ARTICLE 4 : TARIFS

4.1 Grille tarifaire

Les tarifs des formations sont indiqués en euros hors taxes (HT). La TVA applicable au taux en vigueur (20%) s'ajoute au prix HT.

Formule	Prix HT	TVA 20%	Prix TTC
Early Bird, tarif de lancement de la première édition, places limitées	940,00 EUR	188,00 EUR	1 128,00 EUR
Standard	1 400,00 EUR	280,00 EUR	1 680,00 EUR
Intra-entreprise (jusqu'à 8 participants)	Sur devis	Sans objet	Sans objet

4.2 Révision des tarifs

Les tarifs peuvent être révisés par l'Organisme. Les tarifs applicables sont ceux en vigueur au jour de l'inscription définitive.

4.3 Frais annexes

Les frais de transport, d'hébergement et de restauration des participants restent à la charge du Client. En format distanciel, les frais de connexion internet et d'équipement informatique restent à la charge du Client.

ARTICLE 5 : CONDITIONS DE REGLEMENT

5.1 Acompte

Client personne morale (convention de formation professionnelle) : un acompte de 30% du montant total HT est exigible à la signature de la convention ou du devis.

Client personne physique finançant la formation à titre individuel et à ses frais (contrat de formation professionnelle) : conformément à l'article L.6353-6 du Code du travail, aucune somme ne peut être exigée avant l'expiration du délai de rétractation de 10 jours prévu à l'article L.6353-5 (cf. article 7). À l'expiration de ce délai, il ne peut être payé une somme supérieure à 30% du prix convenu. Le solde donne lieu à échelonnement des paiements au fur et à mesure du déroulement de l'action de formation.

5.2 Solde

Pour le Client personne morale, le solde est payable à réception de la facture émise à l'issue de la formation, dans un délai de 30 jours à compter de la date de facture.

Pour le Client personne physique, le solde est échelonné au fur et à mesure du déroulement de l'action de formation, dans les conditions de l'article 5.1.

5.3 Moyens de paiement

Le règlement s'effectue par virement bancaire. Les coordonnées bancaires figurent sur la facture.

5.4 Pénalités de retard

Conformément aux articles L.441-10 et suivants du Code de commerce, tout retard de paiement entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable : - Des pénalités de retard calculées au taux directeur de la BCE majoré de 10 points de pourcentage, appliquées sur le montant TTC - Une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros (article D.441-5 du Code de commerce)

5.5 Modalités de financement

La formation est réglée directement par le Client : entreprise sur son budget propre de formation, ou participant à titre personnel. La certification Qualiopi est en cours d'obtention : elle n'est pas acquise à ce jour, la formation n'ouvre donc pas encore droit aux prises en charge OPCO, au CPF ni aux aides France Travail.

L'Organisme est déclaré en qualité d'organisme de formation sous le numéro 11757614775 auprès du préfet de région d'Île-de-France ; cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État. La certification prévue à l'article L.6316-1 du Code du travail conditionne l'accès aux fonds publics et mutualisés : elle ne conditionne pas le règlement direct par le Client.

ARTICLE 6 : ANNULATION, REPORT ET REMPLACEMENT

6.1 Annulation par le Client

Toute annulation doit être notifiée par écrit (email avec accusé de réception ou lettre recommandée).

Délai d'annulation	Conditions
Plus de 15 jours ouvrables avant la formation	Aucun frais. L'acompte versé est remboursé ou reporté sur une session ultérieure au choix du Client
Entre 15 et 5 jours ouvrables	50% du montant total HT reste dû à titre d'indemnité forfaitaire
Moins de 5 jours ouvrables ou absence	100% du montant total HT reste dû

6.2 Remplacement de participant

Le Client peut remplacer un participant empêché par un autre participant de même profil, sous réserve de notification écrite au plus tard 48 heures avant le début de la formation et de la vérification des prérequis par l'Organisme.

6.3 Report par le Client

Le Client peut demander le report de sa participation à une session ultérieure, sous les mêmes conditions de délai que l'annulation. Le report est accordé une seule fois, dans la limite de 6 mois à compter de la date initiale, et sous réserve de places disponibles.

6.4 Annulation ou report par l'Organisme

L'Organisme se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session : - Si l'effectif minimum de 4 participants n'est pas atteint (notification au moins 10 jours ouvrables avant la session) - En cas de force majeure (article 1218 du Code civil) - En cas d'indisponibilité du formateur pour motif imprévu

En cas d'annulation par l'Organisme, les sommes versées sont intégralement remboursées dans un délai de 15 jours. Aucune indemnité supplémentaire ne peut être réclamée par le Client.

ARTICLE 7 : DELAI DE RETRACTATION

Conformément à l'article L.6353-5 du Code du travail, le Client personne physique qui entreprend une formation à titre individuel et à ses frais dispose d'un délai de rétractation de 10 jours à compter de la signature du contrat de formation professionnelle.

Ce délai est propre au contrat de formation conclu avec une personne physique (articles L.6353-3 et suivants du Code du travail). Il ne s'applique pas aux conventions de formation conclues avec un employeur ou un organisme financeur, dont les conditions d'annulation sont régies par l'article 6 des présentes.

La rétractation s'exerce par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à :

AGILIUS CONSULTING

15 rue des Halles

75001 Paris

France

Conformément à l'article L.6353-6 du Code du travail, aucune somme ne peut être exigée avant l'expiration de ce délai. À l'expiration de ce délai, il ne peut être payé une somme supérieure à 30% du prix convenu, le solde étant échelonné au fur et à mesure du déroulement de l'action de formation (cf. article 5).

ARTICLE 8 : DEROULEMENT DE LA FORMATION

8.1 Obligations de l'Organisme

L'Organisme s'engage à : - Dispenser la formation conformément au programme communiqué - Mettre à disposition les moyens pédagogiques et techniques décrits dans le programme - Remettre une attestation de fin de formation à chaque stagiaire - Respecter les obligations légales et réglementaires en matière de formation professionnelle

8.2 Obligations du Client et des stagiaires

Le Client s'engage à : - Communiquer la liste nominative des participants au plus tard 5 jours ouvrables avant le début de la formation - Vérifier que les participants remplissent les prérequis de la formation - Informer les participants du règlement intérieur de l'Organisme

Les stagiaires s'engagent à : - Respecter le règlement intérieur de l'Organisme - Signer les feuilles d'émargement - Participer activement aux activités pédagogiques proposées - Disposer de l'équipement technique nécessaire (ordinateur, caméra, micro, connexion internet) - Ne pas enregistrer, filmer ou diffuser tout ou partie de la formation

8.3 Assiduité

La présence des stagiaires est obligatoire pendant toute la durée de la formation. Toute absence doit être signalée à l'Organisme. L'Organisme se réserve le droit de ne pas délivrer l'attestation de fin de formation en cas d'absence non justifiée supérieure à 10% de la durée totale.

ARTICLE 9 : PROPRIETE INTELLECTUELLE

9.1 Supports de formation

L'ensemble des supports, documents, outils, méthodologies et contenus pédagogiques utilisés ou remis lors de la formation sont la propriété intellectuelle exclusive d'AGILIUS CONSULTING et sont protégés par le droit d'auteur (Code de la propriété intellectuelle).

9.2 Droits du stagiaire

Les supports remis aux stagiaires sont destinés à un usage strictement personnel et professionnel. Sont interdits sans autorisation écrite préalable de l'Organisme : - La reproduction totale ou partielle - La diffusion à des tiers - L'utilisation à des fins de formation - La modification ou adaptation

9.3 Enregistrements

Il est interdit aux stagiaires d'enregistrer (audio, vidéo, capture d'écran) tout ou partie de la formation, sauf autorisation écrite préalable de l'Organisme.

ARTICLE 10 : RESPONSABILITE

10.1 Obligation de moyens

L'Organisme est tenu à une obligation de moyens dans l'exécution de ses prestations de formation. Il ne saurait être tenu responsable d'un défaut d'atteinte des objectifs de la formation par un stagiaire.

10.2 Limitation de responsabilité

La responsabilité de l'Organisme est limitée au montant de la formation concernée. L'Organisme ne saurait être tenu responsable des dommages indirects, tels que la perte de chiffre d'affaires, de données, de clientèle ou d'image.

10.3 Force majeure

Aucune des parties ne pourra être tenue responsable de l'inexécution ou du retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes CGV, si cette inexécution ou ce retard résulte d'un cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil.

ARTICLE 11 : DONNEES PERSONNELLES (RGPD)

11.1 Responsable de traitement

Le responsable du traitement des données personnelles est AGILIUS CONSULTING, représentée par Marius GNAMIEN.

11.2 Données collectées et finalités

Les données personnelles collectées (nom, prénom, email, téléphone, fonction, entreprise) sont traitées pour les finalités suivantes : - Gestion administrative et commerciale de la relation client - Organisation et suivi pédagogique de la formation - Émission des documents administratifs (convention, facture, attestation, émargement) - Respect des obligations légales liées à la formation professionnelle - Envoi d'informations relatives aux prochaines sessions (avec consentement)

11.3 Base légale

Le traitement est fondé sur : - L'exécution du contrat (article 6.1.b du RGPD) - Les obligations légales (article 6.1.c du RGPD) pour les documents réglementaires - L'intérêt légitime (article 6.1.f du RGPD) pour l'amélioration des prestations - Le consentement (article 6.1.a du RGPD) pour les communications commerciales

11.4 Durée de conservation

- Données de gestion de la formation : 5 ans après la fin de la prestation
- Documents comptables et fiscaux : 10 ans (obligations légales)
- Données de prospection : 3 ans après le dernier contact

11.5 Destinataires

Les données peuvent être communiquées aux catégories suivantes de destinataires : - L'employeur du participant, lorsqu'il est le Client signataire de la convention (suivi de l'exécution et facturation) - Prestataires techniques (hébergement, outils de visioconférence) - Autorités administratives (DREETS, obligations de déclaration) - Organismes certificateurs, dans le cadre d'un audit de certification

Conformément à l'article 5.5, la formation n'est pas prise en charge par un financeur externe : aucune donnée n'est transmise à un OPCO, à la Caisse des dépôts (CPF) ou à France Travail.

Les données ne font l'objet d'aucun transfert hors de l'Union européenne, sauf utilisation de prestataires techniques (Zoom, Google) disposant de garanties adéquates (clauses contractuelles types, décisions d'adéquation).

11.6 Droits des personnes

Conformément au RGPD et à la loi Informatique et Libertés, toute personne concernée dispose des droits suivants : - Droit d'accès - Droit de rectification - Droit d'effacement - Droit à la limitation du traitement - Droit à la portabilité - Droit d'opposition

Ces droits s'exercent par email à : mgnamien@agiliusconsulting.fr

En cas de réclamation, la personne concernée peut saisir la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) : www.cnil.fr

ARTICLE 12 : ACCESSIBILITE ET HANDICAP

L'Organisme s'engage à étudier toute demande d'adaptation de ses formations aux besoins spécifiques des personnes en situation de handicap.

Référent handicap : Marius GNAMIEN

Email : mgnamien@agiliusconsulting.fr

Tél : 06 61 85 34 52

Les personnes en situation de handicap sont invitées à contacter le référent le plus tôt possible en amont de la formation afin de mettre en place les aménagements nécessaires (supports adaptés, pauses supplémentaires, outils d'accessibilité numérique, etc.).

ARTICLE 13 : RECLAMATIONS ET MEDIATION

13.1 Réclamations

Toute réclamation relative à une formation peut être adressée :

- Par email : mgnamien@agiliusconsulting.fr
- Par courrier :
AGILIUS CONSULTING
15 rue des Halles

75001 Paris
France

L'Organisme s'engage à : - Accuser réception de la réclamation dans un délai de 48 heures ouvrées - Apporter une réponse dans un délai maximum de 15 jours ouvrés

13.2 Médiation

En cas de litige non résolu, le Client peut recourir gratuitement au service de médiation suivant, conformément aux articles L.612-1 et suivants du Code de la consommation :

MEDIATION CONSOMMATION DEVELOPPEMENT (ex-CNPM)

27 avenue de la Libération
42400 Saint-Chamond
France

Site internet : <https://www.medconsodev.eu>

Email : contact@cnpm-mediation-consommation.eu

Téléphone : 09 88 30 27 72

Le consommateur peut également saisir la plateforme européenne de règlement en ligne des litiges (plateforme RLL/ODR) : <https://ec.europa.eu/consumers/odr>

ARTICLE 14 : DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION

Les présentes CGV sont régies par le droit français.

En cas de litige, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable préalablement à toute action contentieuse. À défaut d'accord amiable dans un délai de 30 jours, tout différend sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux de Paris.

ARTICLE 15 : DISPOSITIONS GENERALES

15.1 Intégralité

Les présentes CGV, la convention de formation et le programme de formation constituent l'intégralité de l'accord entre les parties.

15.2 Modification

L'Organisme se réserve le droit de modifier les présentes CGV à tout moment. Les CGV applicables sont celles en vigueur au jour de l'inscription définitive du Client.

15.3 Nullité partielle

Si l'une des clauses des présentes CGV était déclarée nulle ou inapplicable, les autres clauses resteraient en vigueur.

15.4 Renonciation

Le fait pour l'une des parties de ne pas se prévaloir d'un manquement de l'autre partie à l'une des obligations prévues aux présentes CGV ne saurait être interprété comme une renonciation à l'obligation en cause.

Date de mise à jour : 8 septembre 2026 (version 1.2)

AGILIUS CONSULTING, SASU au capital de 3 000 euros

SIRET : 83090055100037, NDA : 11757614775

Enregistré sous le numéro 11757614775 auprès du préfet de région d'Île-de-France. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

15 rue des Halles

75001 Paris

France

mgnamien@agiliusconsulting.fr

06 61 85 34 52

<https://agiliusconsulting.fr/>